

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 26 Février 2024

Etaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mr Francis HELAINE, et Mme Virginie IDE, excusée.

Ordre du jour :

- Orientations Budgétaires 2024
- Avis du Conseil sur l'enquête publique relative au CSNE
- Eglise : point travaux, accord lancement phases optionnelles, demande de prêt relais phases 2 et 3 suite obtention subvention région.
- Autorisation de dépenses à engager avant le vote du budget primitif ; feux récompense, remboursement par anticipation relais subventions vidéoprotection
- Zones d'accélération des énergies renouvelables ZAEnR
- Aide acquisition composteur
- Bail AFR
- Attribution Prime Pouvoir d'achat suite accord du Comité Technique
- Questions diverses

Monsieur le Maire lit les mots de remerciement reçus en Mairie pour le colis des aînés.

Il remercie vivement toute l'équipe municipale pour l'organisation de l'arbre de Noël ainsi que la cérémonie des vœux qui fût une belle réussite.

Pour cette année il conviendra de s'interroger sur le contenu du colis des aînés car il devient compliqué d'allier notre budget avec des produits locaux sans revenir à la même chose que les années précédentes...

Sur un autre point, les feux récompense sont installés depuis la semaine et recueillent toute satisfaction. La gendarmerie a d'ailleurs déjà procédé à la verbalisation de contrevenants.

Le radar pédagogique va bientôt être livré. Il faudrait l'implanter à un endroit stratégique comme à mi-chemin entre les 2 feux dans le sens de la montée par exemple. L'emplacement sera défini prochainement conjointement avec les riverains et le Département.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté la secrétaire de Mairie a été nommée secrétaire général. De plus, elle a été admise aux épreuves de rédacteur territorial.

Monsieur le Maire demande d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir, l'admission en non-valeur de créances éteintes et la création du poste de rédacteur. L'assemblée est favorable à ces ajouts.

1/ Admission en non-valeur de créances éteintes

Monsieur Le Maire énonce à l'assemblée qu'à la demande de la Trésorerie, il y a lieu de prendre une délibération prononçant l'admission en non-valeur des créances éteintes concernant divers débiteurs pour un montant total de 863,28 euros, pour des motifs tels que insuffisances d'actifs, combinaison infructueuse d'acte ou encore RAR inférieur au seuil des poursuites.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, une admission en non-valeur de créances éteintes est donc prononcée pour un montant de 863,28 euros. Cela fera, par la suite, l'objet d'un mandat à l'article 6541. Monsieur Le Maire précise que des actions de recouvrement initiées par la Mairie elle-même ont permis de limiter ce montant.

2/ Création de poste de rédacteur territorial

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que la secrétaire de Mairie a réussi le concours de rédacteur territorial. Aussi, pour qu'elle soit nommée à ce poste il convient de le créer puisqu'il n'existe pas dans la commune. Elle sera stagiaire dans un 1^{er} temps et titularisée au bout d'un an.

Après délibérations, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de créer le poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} avril 2024.

Monsieur le Maire en profite pour évoquer le service de mutualisation de secrétaires de Mairie qui est en train d'être réfléchi au sein de la Communauté de Communes. La secrétaire sera employée par la Communauté de Communes mais continuera de travailler dans ses communes respectives. Cela permettra d'effectuer des remplacements dans les communes en manque de personnel. L'accent est mis sur l'entre-aide entre secrétaires. Ce dispositif n'en est qu'aux prémices, il devrait être opérationnel courant 2025.

3/ Composteurs

Depuis le 1^{er} Janvier, le tri des biodéchets est rendu obligatoire. La communauté de Communes propose des composteurs partagés et individuels.

Les membres du conseil ne sont pas favorables aux composteurs partagés (problème d'emplacement, de gestion...)

Aussi, pour accompagner les habitants dans cette démarche, la municipalité de BRIE propose d'offrir un composteur d'un coût de 70 €, via la CCHS, aux ménages qui le souhaitent et qui n'en sont pas dotés en prenant le reste à charge de 20 euros par composteur sachant que 50€ sont financés par la CCHS.

Pour cela il faudra :

- Posséder un jardin ou un espace extérieur privé permettant l'installation d'un composteur,
- Suivre une formation d'environ 1 heure sur le compostage (plus de précisions vous seront communiquées ultérieurement si vous êtes intéressés).

Un mot sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres du village.

Mr DAUDRE soulève le problème des personnes qui sont équipés antérieurement et qui ont payés eux-mêmes leur composteur. Monsieur le Maire répond que l'obligation existe uniquement depuis cette année.

4/ Orientations budgétaires 2024

Monsieur le Maire fait le point avec l'assemblée sur les dépenses qui seront inscrites au budget 2024, il est proposé ce qui suit :

- Solde D1029 : 102 000 €
- Solde D88 : 20 000 €
- Eglise Phases 2 et 3 : 49 607 € (détail calculs exposés au conseil)
- Achat seconde parcelle terrain : négociations en cours
- Etude de sol assainissement Salle des Fêtes/Terrain : 600 €
- 2 PC Portables Somme Numérique + écrans et accessoires : 1200 € (20% de reste à charge)
- Feux Récompenses : 16 400 €
- Balisage éclairage Ruelle : 4 000 € sous réserve de trouver une solution technique acceptable
- Aide acquisition composteur : 170 *20 (au cas où 170 foyers seraient candidats) = 3 400
- Remboursement des Relais sur Subventions et TVA Vidéoprotection soit 54 000 € + intérêts
- Remboursement Relais Subventions Région/Département église = 275 000 € + intérêts

L'assemblée valide l'inscription de ces dépenses au budget 2024.

5/ Eglise

Les travaux de sablage, patinage et application d'hydrofuge vont commencer. L'échafaudage devrait donc être enlevé au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Les portes de l'église sont parties chez un menuisier pour être repeinte en grise et non en rouge comme cela l'était auparavant. En effet après grattage et recherche de Mr Sauvé, il s'avère qu'elles étaient grises d'origine.

Des essais de mise en lumière des cadrans vont être fait par Mr BRUNO. La commande des cadrans a d'ailleurs été validée auprès de l'entreprise BODET.

Le coût des cadrans est plus élevé que ce qui était prévu initialement, ceux-ci ayant été modifiés à la demande du Conseil et après de nombreux essais avec Mr Sauvé. La pose sera confiée à l'entreprise JOUARD ce qui nous permet de réaliser une économie. La collecte Fondation du Patrimoine a permis de récolter 4 250 €, sachant que la Fondation va nous reverser le même montant. A cela s'ajoute une économie faite sur les honoraires de notre architecte. Tout cela nous permet d'assumer le surcoût des cadrans.

Notre église sera mise en avant le 7 avril prochain lors de journées européennes des métiers d'art. Mr SAUVE fera une conférence.

Les phases 2 et 3 vont pouvoir s'enchaîner, elles seront financées avec une seconde subvention de la Région obtenue en Décembre à hauteur de 125 000 € ainsi qu'une 2nde partie de fonds propres prévus à l'origine du dossier. Des prêts relais TVA et subvention seront demandés.

Notre demande de subvention de 133 000 € auprès du Conseil Départemental a reçu un avis favorable des conseillers départementaux locaux puis des services administratifs du département. Le dossier doit passer en commission en mars-avril prochain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a de nouveau sollicité la mission BERN. Un mécénat supplémentaire est en cours d'élaboration mais Monsieur Le Maire ne veut pas rendre celui-ci public pour le moment.

6/ Recettes 2024

- Eglise phases 1,2,3 : 125 000 € de la Région + 150 000 du Conseil Départemental + apports cadrans mentionnés précédemment
- Solde D1029 : Fonds de concours CCHS 4 000 €
- Solde D88 : solde traversée départementale 2 996 €
- Vente d'une partie de la parcelle salle des fêtes à Mr Savreux
- Etude de sol assainissement Salle des Fêtes/Terrain : 0
- Feux Récompenses : Amende de Police (9022 € retour en Juillet) et Traversée départementale (1368 € accordés) = 10 390 €
- Balisage éclairage Ruelle : 0
- Déblocage enveloppe prêt investissements : 160 000 €
- Relais TVA 2^{ème} Subvention Région : 125 000 € + TVA 21 500 €
-

7/ Subvention Associations

Comme chaque année la commune aide différentes associations, il est proposé ce qui suit : la Fête du bois 1 500 € (votée en 2023), Comité des fêtes 500 €, Club de gym 400 €, le Souvenir Français 75 €, autres 600 €.

La question est posée concernant L'association Sportive de Brie (longue Paume), après concertation il est décidé de leur attribuer 400 €.

Monsieur le Maire précise que le comité des fêtes va assumer le remplacement des tables de salle des fêtes. Des devis sont en cours. Il les en remercie vivement. Les anciennes tables seront conservées.

8/ Autorisations de dépenses à engager avant le vote du budget primitif

Vu le CGCT et notamment son article L1612-1, lequel stipule « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant la nécessité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour le bon déroulement de l'installation des feux récompenses sur la D1029 ; Il est proposé d'autoriser le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements liées à la fourniture et pose de 2 feux récompenses sur la D1029 pour un montant de 16 400 € avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024.

Les crédits seront inscrits à l'opération pour compte de tiers 458-05 : *Convention DMO Voirie AVP BC 2024*.

Imputations : 458105 (DI) et 458205 (RI).

9/Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnemental de la Société Canal Seine Nord Europe

Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale, qu'une enquête publique est en cours concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société du Canal Seine Nord Europe, elle dure du 04 mars au 02 avril 2024. Le dossier est consultable en Mairie

Cette dernière est relative aux travaux nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du Canal Seine Nord Europe. A l'issue de cette enquête, le Préfet prendra un arrêté pour autoriser les travaux

Le Conseil Municipal est invité à rendre son avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire prend la parole, pour lui ce projet va donner un essor économique à notre région. L'aspect touristique est également mis en avant avec notamment les ports de plaisance. Il a toujours été convaincu par ce projet.

Toutefois, il souligne un problème de co-visibilité du canal, avec un talus qui peut monter jusqu'à 27 mètres de hauts.

L'aspect sonore est également à prendre en compte avec le trafic des bateaux. Concernant le trafic routier, des aménagements de sécurité seront à prévoir, dus à l'augmentation du trafic routier et notamment les poids lourds qui vont traverser la commune ; qui paiera ?

Mr JEAN prend à son tour la parole, pour lui, le bien-fondé de ce projet a été prouvé depuis longtemps.

Concernant les nuisances, il conviendra d'être attentif aux solutions proposées et ne pas hésiter à demander des aménagements.

Sur l'axe Saint-Quentin /Amiens on ne verra que les remblais engazonnés car aucun aménagement paysager n'est possible, il conviendrait de demander la plantation d'arbres en bas du remblai pour casser la visibilité.

Les autres membres du conseil sont d'accord avec ce qui vient d'être dit.

Après délibérations, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable quant à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société du Canal Seine Nord Europe.

10/ Zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Monsieur le Maire propose de réaffirmer le refus du développement éolien sur le territoire de la commune de BRIE. L'accent est mis sur la géothermie et le photovoltaïque (Sur toiture et au sol).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide d'ouvrir le territoire de la commune de BRIE aux énergies relevant de la géothermie et des solutions photovoltaïques. L'assemblée met un point d'honneur à ancrer son refus de tout projet éolien sur la commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier samedi émanant de la société ENERTRAG l'informant d'un potentiel éolien sur le territoire de la commune et souhaitant rencontrer le Maire pour lui présenter le projet. Or, selon un rapport de la DREAL, la commune de BRIE ne figure pas dans les zones appropriées au développement éolien. Un rendez-vous sera pris afin d'en savoir plus sur ce projet.

Un projet serait en cours sur MESNIL-BRUNTEL, CARTIGNY et DOINGT, les propriétaires vont être contactés.

Le problème est que tout le territoire en pleine opération de remembrement foncier. A noter que chaque exploitant agricole perd 1% de sa surface au profit du canal.

En outre, monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune avait dû émettre un avis sur un projet éolien sur la commune BUIRE-COURCELLES, ce dernier avait été défavorable. Il a été notifié à la commune que ce projet avait reçu un refus d'exploiter.

Dans ces projets, il y a l'aspect financier à prendre en compte, car souvent on met en avant des indemnités et des mesures compensatrices. Bref, on essaie d'acheter l'accord des communes.

11/ Droit de chasse

Monsieur le Maire rappelle que la commune perçoit un droit de chasse de la part de la société de chasse de BRIE. Ce droit de chasse est assujéti à une contribution annuelle.

Le montant a été revu à la hausse passant de 119 euros à 138 euros.

Après délibérations, l'assemblée décide de valider ce montant de 138 euros.

12/ Attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une séance antérieure, le conseil avait saisi le comité technique du centre de gestion afin d'autoriser le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents de la commune. Cette prime est plafonnée à 800 euros et est proratisée en fonction du temps de travail. L'accord du comité technique étant délivré en date du 05 Décembre, il convient de délibérer afin d'officialiser le versement de laite prime.

Après délibérations, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, autorise le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents de la commune. Cette dernière est plafonnée à 800 euros et sera proratisée en fonction du temps de travail.

Monsieur le Maire, précise d'ailleurs que Gaëtan est en arrêt maladie depuis plusieurs semaines. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. De ce fait, David assume seul l'entretien de la commune et nous l'en remercions.

13/ Questions diverses

- Le 17 Mars aura lieu l'opération Hauts de France propres. Nous vous attendons nombreux. Rendez-vous est donné devant la Mairie à 9h00.
- Le 25 Mars prochain à 18h00 la commission travaux se réunira pour assister à la présentation de la société COLVER interrogée pour le projet d'aménagement du terrain de la salle des fêtes.
- Le 7 avril journée européenne des métiers d'art avec unbe conférence de Mr Sauvé sur les travaux de restauration, avant cela le 5 avril les artisans seront présents pour faire une journée avec les écoles et le 06 avril est consacrée à la visite des élus du territoire.
- Les élections européennes auront lieu le 9 Juin.

- Animations : le 13 Mars après-midi des enfants sur le thème de Pâques (au programme peinture, chasse aux œufs, goûter), le 17 Mars après-midi concours de belote organisé par le comité des fêtes, le 23 Mars sortie au Sénat, le weekend des 27 et 28 avril Brie en fête tours de manèges gratuits pour les enfants du village, restauration rapide, bal populaire, 1^{er} Mai réderie.
- Une parcelle de terrain a été vendue dans le lotissement de la Ruellette.

La séance est levée à 20h00.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

